

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**



**Mardi 28 avril 2020 à
14h15 (par conférence audiovisuelle à distance)
Approuvé lors de la séance du 26 mai 2020**

Etaient présents :

Collège A
AGRESTI Jean-Philippe
BERTON Eric
BLACHE Philippe
BOUFFIER Sophie
LEONETTI Georges
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence
PAUL Thierry

Collège B
CORREIA Mario
LENGRAND-JACOULET Sophie
MASCLET DE BARBARIN Marie
MASOTTI Véronique
PROST Jean-Philippe
RADULESCO Thomas
SIFFREIN BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège « BIATSS »
DE SAINTE MARIE Isabelle
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia
FORESTIER Frédéric

Collège Usagers
BAGNOL Camille
MAHERZI Beyram
KANE Marlin
PIERSON Hugo
SINICA Léa
PERRAD Remy

Personnalités Extérieures
TOMMASINI Maxime – Région
GIBELLO Ghislaine – CNRS
ROCCA-SERRA Marie-Laure – Marseille
GODRON Amaury

Etaient représentés :

LECCIA Paul	Pouvoir à LEONETTI Georges
JOISSAIN MASINI Maryse – Aix	Pouvoir à AGRESTI Jean-Philippe

Etait absent sans représentation :

MIQUELLY Véronique
CASADO Franck – Démissionnaire

34 membres présents ou représentés

Membres de droit

Directeur Général des Services	BARBIERI Laurent
Agent comptable	LECLERCQ Isabelle

Membres invités

Madame Mélanie GALAND – représentante de Monsieur le Recteur
Madame Maryline CRIVELLO
Monsieur Lionel NICOD
Monsieur Philippe DELAPORTE
Monsieur Denis BERTIN
Monsieur Romain LAFFONT
Monsieur Christophe BOURDIN
Monsieur Bertrand MAILLET
Monsieur Jean-Philippe POTIER
Monsieur Jean-Paul BONY
Monsieur Mathieu BOUSSAT
Madame Mariane DOMEZEIL
Madame Stéphanie LEON
Madame Elisabeth GOIG
Monsieur Laurent BEN SOUSSAN
Monsieur Damien VERHAEGHE
Monsieur Serge PORTELLA

Malcolm MENEGHINI – secrétaire de séance
Ludivine CLERC – secrétaire de séance

Monsieur le Président fait l'appel des participants. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 14h15.

I/ Actualités

Monsieur le président informe les administrateurs de la démission de Monsieur Franck CASADO, personnalité extérieure du Conseil d'administration au titre des organisations représentatives des personnels.

Il ajoute qu'un appel à candidatures a été publié afin de pourvoir le poste vacant laissé par Monsieur CASADO.

II/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 6 avril 2020

- Annexe 1

Monsieur le président informe que le Procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2020 ne peut pas être mis au vote car les éléments nécessaires à sa rédaction sont restés dans les locaux du Pharo avant le confinement.

Il demande si des membres du conseil d'administration ont des remarques à faire sur le procès-verbal du 06 avril 2020.

En l'absence d'intervention, le point est soumis au vote.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 06 avril 2020 est approuvé à l'unanimité.

III/ Nomination d'un Vice-président délégué à la richesse humaine et au patrimoine

Monsieur le président informe les administrateurs de la nomination de Monsieur Damien VERHAEGHE en tant que Vice-président délégué à la richesse humaine et au patrimoine. Il invite Monsieur VERHAEGHE à se présenter aux membres du conseil d'administration.

Monsieur Damien VERHAEGHE se présente.

Monsieur Philippe BLACHE demande quelle est la mission du Vice-Président à la richesse humaine et au patrimoine, ainsi que ses moyens d'action. Il demande également des précisions sur le cumul de fonctions administrative et politique de Monsieur VERHAEGHE.

Monsieur Damien VERHAEGHE répond que ses missions sont notamment liées au suivi de la politique de la richesse humaine, par exemple, la politique d'avancement, la politique indemnitaire, en lien avec les Vice-présidents concernés. La mise en œuvre reste la mission du Directeur général des services.

Monsieur le Président ajoute que la fonction de directeur de cabinet n'est pas une fonction administrative mais politique à différencier de celle de chef de cabinet. Le Vice-président participera à l'élaboration de la politique générale d'AMU et le cas échéant la représentation de l'Université, sans conflit d'intérêt avec les fonctions administratives.

Monsieur Thierry PAUL demande quel sera le lien avec le Vice-président délégué à la Vie des campus, à la qualité de vie au travail et à la sécurité au travail.

Monsieur le Président répond que le Vice-président richesse humaine et patrimoine sera un des acteurs de la qualité de vie au travail.

Madame Fathia TIR demande à ce que soient communiquées les lettres de missions.

Monsieur le président répond favorablement à cette demande.

Madame Isabelle DE SAINTE MARIE demande si les missions du Vice-Président incluront la formation des personnels.

Monsieur Damien VERHAEGHE répond que sur la partie définition stratégique, cela est prévu. Il précise que la mise en œuvre relève de la direction générale des services.

Madame Fathia TIR demande quels seront les liens que le Vice-Président aura avec la Direction des Ressources Humaines.

Monsieur VERHAEGHE répond que son lien avec l'administration sera la direction générale de services et qu'il n'aura pas en principe de lien direct avec la direction des ressources humaines.

IV/ Bilan du médiateur

Suite à un problème technique ne permettant pas au médiateur de présenter ce point, le président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour et de reporter ce point à une séance ultérieure du conseil d'administration.

V/ Récapitulatif trimestriel (1^{er} trimestre) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président et l'Administratrice provisoire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration

- Annexe 2

Monsieur Jean-Paul BONY présente ce point. Il précise qu'il répondra à toutes les questions des membres du conseil d'administration. Si des questions nécessitent une réponse plus précise il y répondra ultérieurement.

Madame Isabelle DE SAINTE-MARIE rappelle que les documents fournis présentent des problèmes de lecture. Elle souhaite que les documents soient également envoyés en version EXCEL.

Monsieur Laurent BARBIERI indique que toutes les précautions seront prises concernant la diffusion de documents EXCEL, sous réserve qu'ils ne soient pas diffusés à des personnes autres que les membres du Conseil d'administration.

Monsieur le Président donne son accord pour la transmission des documents en version EXCEL.

Monsieur Philippe BLACHE demande des précisions sur les dépenses indiquées dans la colonne « dépenses » du tableau récapitulatif.

Monsieur Jean-Paul BONY explique qu'il s'agit de conventions de partenariat avec d'autres universités. Il ajoute que des réponses plus précises seront apportées ultérieurement après vérification.

VI/ Modification des statuts de l'UFR sciences du sport

- Annexe 3

Monsieur Jean-Paul BONY présente ce point.

Monsieur Philippe BLACHE attire l'attention sur le fait que **Monsieur Xavier CACHARD** est toujours indiqué comme faisant partie du Conseil de l'UFR sciences du sport sur son site internet.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur **Xavier CACHARD** bénéficiait d'une délibération du Conseil régional qui lui permettait de représenter la Région au sein de plusieurs conseils de l'Université. Cette délibération a été suspendue par le Président de la Région et Monsieur **Xavier CACHARD** est aujourd'hui remplacé.

Madame Fathia TIR demande comment s'appelle l'actuel directeur de l'UFR Sciences du Sport.

Monsieur Christophe BOURDIN répond qu'il a été élu directeur de l'UFR en janvier 2020. Il précise par ailleurs que le site internet de l'UFR va être mis à jour quant à la composition du Conseil d'UFR. Il indique en outre que les modifications des statuts de la faculté tiennent notamment à la modification des missions des Vice-Doyens et à l'ajout d'un Vice-Doyen « monde socio-économique » ainsi qu'un Vice-Doyen « monde du sport », qui étaient autrefois des chargés de mission.

Madame Fathia TIR rappelle que le terme de directeur s'étant substitué à celui de doyen depuis 1984, elle demande s'il ne serait pas opportun de remplacer le terme de Doyen dans les statuts par celui de Directeur d'UFR.

Monsieur le Président précise que Monsieur Christophe BOURDIN est bien directeur d'UFR.

Monsieur Christophe BOURDIN répond qu'il n'est pas attaché au terme de la fonction mais à ses missions.

Madame Laurence MOURET, indique que la notion d'UFR peut sembler floue dans le langage courant, dans la communication au grand public, alors que le terme de faculté est plus clair. Elle ajoute que la terminologie de Doyen est traditionnellement attachée à une faculté.

Madame Fathia TIR souhaite savoir comment s'articulera le rôle du Vice-Doyen monde socio-économique avec celui de Vice-président de l'Université sur le même domaine. Elle demande s'il s'agit d'une déconcentration ou d'une décentralisation de la politique d'AMU.

Monsieur Christophe BOURDIN répond que le Vice-Doyen monde socio-économique travaillera en relation étroite avec le Vice-Président d'AMU. Il s'agit bien de mettre en œuvre la politique d'AMU au niveau de la composante.

Madame Isabelle DE SAINTE-MARIE rejoint madame **Fathia TIR** sur le sujet de la terminologie Doyens/Facultés qui sont des termes anciens. Elle indique qu'elle comprend la remarque de **Madame Laurence MOURET**, sur la lisibilité de ces termes pour le grand public, mais ne comprend pas en revanche le besoin de s'y rapporter dans des documents officiels tels que les statuts de la composante.

Monsieur Jean-Paul BONY répond que bien souvent dans les statuts des composantes il est précisé que le directeur de l'UFR est appelé Doyen.

Monsieur Laurent BARBIERI précise qu'il s'agit d'un usage répandu dans les universités françaises et que cela fait également un parallèle avec les universités européennes et sa proximité avec celui de « Dean ».

Il ajoute que cela apporte une plus grande lisibilité, contrairement au terme de directeur qui renvoie à plusieurs notions.

Monsieur le Président propose de mettre au vote le point en l'état.

La modification des statuts de l'UFR sciences du sport est approuvée avec 31 voix pour et 3 abstentions.

VII/ Attribution d'un logement pour nécessité de service INSPE-Digne les bains

- Annexe 4

Monsieur Jean-Paul BONY présente ce point. Il précise que cette décision a fait l'objet d'un vote favorable au sein de l'INSPE.

Madame Véronique MASOTTI demande qu'elle est la nécessité de service et les astreintes qui y sont attachées.

Madame Pascale BRANDT-POMARES répond qu'il s'agit de bâtiments isolés et qu'en cas de besoin il est impérieux d'avoir un agent logé sur place comme il a pu être expérimenté par le passé.

Monsieur Jean-Paul BONY précise que les astreintes sont liées aux besoins éventuels, liés à l'urgence et à des événements ponctuels.

L'attribution d'un logement pour nécessité de service est adoptée à l'unanimité.

VIII/ prise en charge des frais de déménagement dans le cadre du projet attractivité de la fondation A*MIDEX

- Annexe 5

Monsieur Denis BERTIN présente ce point.

Madame ISABELLE DE SAINTE MARIE demande s'il n'existe pas déjà une aide prise en charge par le SCASC pour le déménagement et si dans l'affirmative l'aide de la fondation serait versée en complément. Elle demande également quel est l'intérêt de limiter le versement de cette aide aux enseignants-chercheurs, professeurs, doctorants, ingénieurs, ou post-doctorants, en excluant les agents techniques. Elle demande en outre à quel montant s'élève la rétroactivité prévue.

Madame Laure MAILLE indique, au titre du SCASC, qu'il existe une aide pour les personnels rémunérés par AMU qui est fonction du quotient familial. Elle précise qu'il ne faudrait pas qu'il y ait une double aide. Elle ajoute qu'il existe aussi une aide prévue par la réglementation pour les titulaires.

Monsieur Denis BERTIN répond qu'il n'avait pas été alerté sur l'éventualité d'un possible cumul de cette aide avec celle du SCASC. Il ajoute qu'une étude plus approfondie pourrait être réalisée pour apprécier ce point et s'avoir comment cette aide pourrait s'articuler avec celle du SCASC.

Monsieur Damien VERHAEGHE précise que même s'il y a une aide du SCASC, l'aide de la fondation s'inscrit dans un projet d'attractivité. Il pourrait donc s'agir d'un dispositif complémentaire.

Monsieur Denis BERTIN ajoute que les personnes s'inscrivant dans ce projet d'attractivité sont aujourd'hui des non statutaires et plutôt extérieurs au système national. Il ajoute que les techniciens ne sont pas mentionnés car, sur la feuille de route 2.0 pour la période 2016-2020, seuls les chercheurs et les personnels de niveau IGR avaient été validés par le comité de pilotage de la fondation. Si les membres du conseil d'administration souhaitent que soient rajoutés les techniciens, cette possibilité pourrait être ajoutée à la feuille de route n°3 d'A*MIDEX. Concernant le coût de la rétroactivité envisagée, il indique que sur l'année actuelle, le montant serait de 8000 € pour l'année 2019-2020.

Madame Isabelle DE SAINTE MARIE explique qu'elle votera contre cette proposition car il s'agit d'une aide discriminatoire réservée à certains.

Madame Fathia TIR précise qu'il existe des allocations de prise en charge telles que l'allocation chercheurs de la Mairie de Marseille, ou, selon les académies, des aides pour pouvoir accompagner des enseignants dans un déménagement. Elle indique qu'il faudrait plus de clarté sur la possibilité de cumuler ces aides avec l'aide de la fondation relative à l'attractivité.

Madame Marie-Laure ROCCA-SERRA indique que pour la Mairie de Marseille il s'agit d'une bourse de 1000 à 3000€ destinée à inciter les chercheurs à s'installer à Marseille. La ville de Marseille a également dédié un service pour que les chercheurs qui arrivent puissent assurer la logistique inhérente à l'arrivée dans une ville nouvelle.

Monsieur Denis BERTIN ajoute que l'aide proposée par la ville de Marseille est cumulable avec l'aide du SCASC.

Madame Véronique MASOTTI demande s'il est possible que cette aide ne soit pas renouvelable pour les personnels qui cumulent plusieurs contrats. Elle demande aussi si des limites de durée de contrat conditionnent l'attribution de l'aide. Elle demande également si le déplacement de la famille est prévu.

Monsieur Denis BERTIN répond que l'aide comprend le déplacement de la famille. Il précise que les contrats concernés sont des contrats de 3 ans au moins.

Madame Fathia TIR, souhaite avoir des précisions sur la rétroactivité.

Monsieur Denis BERTIN répond que l'aide serait attribuée à compter du premier octobre 2019. Il répond qu'il est favorable à la modification du texte relatif au cumul et au partage des aides.

La prise en charge des frais de déménagement dans le cadre du projet d'attractivité de la fondation A*MIDEX est adopté avec 32 voix pour et 2 voix contre.

IX/ Habilitation de l'UFR sciences médicales et paramédicales - formation-pédicure podologie

- Annexe 6

Monsieur Laurent BENSOUSSAN présente ce point.

Madame ISABELLE DE SAINTE MARIE demande comment le coût a été évalué.

Monsieur Laurent BENSOUSSAN répond que le budget a été calculé par rapport au coût de la formation, au regard du nombre d'heures et du besoin en matériel. La majeure partie des formations de ce genre au niveau national est privée avec un coût se situant entre 4 000 € et 10 000 € par année de formation.

Madame Fathia TIR souhaite savoir si les locaux sur le site de Timone nord utilisés pour la formation font partie des bâtiments qui nécessitaient une rénovation.

Monsieur Laurent BENSOUSSAN répond qu'il s'agit des locaux au sein de la faculté site Nord.

Monsieur Georges LEONETTI précise que les locaux évoqués par **madame Fathia TIR** concernent le projet de rénovation du site Nord, dans lequel il est prévu qu'un bâtiment supplémentaire sera destiné à la formation par la simulation. Dans un second temps viendrait la réhabilitation des locaux relatifs aux formations médicales et paramédicales. La formation discutée à ce point serait accueillie dans les locaux actuels de la faculté Nord qui ont vocation à être rénovés.

Madame Véronique MASOTTI souhaite avoir des informations sur les moyens humains mis en œuvre par cette formation.

Monsieur Laurent BENSOUSSAN répond que sur la première année deux enseignants et deux personnels administratifs seraient recrutés à temps plein ainsi que des vacataires, rattachés à l'UFR sciences médicales et paramédicales.

Monsieur le Président propose de soumettre le point au vote.

L'habilitation de l'UFR sciences médicales et paramédicales dans le cadre de la formation pédicure-podologie est approuvée à l'unanimité.

X/ Ajustement de l'offre de formation des composantes pour 2019/2020 : Université de technologie Wuhan « Wut-Amu »

- Annexe 7

Monsieur Lionel NICOD présente ce point.

Madame Fathia TIR demande si AMU est impliqué dans le laboratoire P4.

Madame Marie MASCLET DE BARBARIN répond qu'il s'agit d'un laboratoire qui concerne l'INSERM.

Monsieur le président propose de soumettre ce point au vote.

L'ajustement de l'offre de formation des composantes pour l'année universitaire 2019/2020 est approuvée à l'unanimité.

XI/ Tarifs des formations courtes (SUPFLES) du Service universitaire de français langue étrangère (SUFLE)

- Annexe 8

Monsieur Lionel NICOD présente ce point.

Madame Isabelle DE SAINTE MARIE demande si les coûts sont modifiés puisque cette formation est assurée à distance.

Monsieur Lionel NICOD répond que les coûts de la formation à distance sont assimilables à une formation en présentiel. AMU gardera donc la même ligne de coût.

Monsieur le Président propose de soumettre ce point au vote.

Les tarifs des formations courtes du Service universitaire de français langue étrangère sont approuvés à l'unanimité.

XII/ Tarification des diplômes internationaux en formation continue pour l'année 2020/2021

- Annexe 9

Monsieur Lionel NICOD présente ce point. Il indique que les tarifs qui sont indiqués ne sont payés à l'Université qu'à partir du moment où l'étudiant a obtenu un financement, par exemple par son entreprise. Si la personne n'a pas de financement, l'étudiant passe en commission d'exonération et pourra le cas échéant se voir appliquer un tarif différencié.

Madame Fathia TIR précise que les personnes qui passent devant la commission d'exonération sont uniquement celles qui demandent une exonération à hauteur de plus de la moitié du coût de la formation, après accord de l'UFR.

La tarification des diplômes internationaux en formation continue pour l'année universitaire 2020/2021 est approuvée à l'unanimité.

XIII/ Expertise CMI

- Annexe 10

Madame Elisabeth GOIG présente ce point.

Madame Fathia TIR souhaite savoir si les personnels concernés ou bien le CHSCT ont été associés à la définition générale du projet CMI ou informés. Elle demande en outre si les personnels seront associés à la définition du cahier des charges de ce projet. Elle indique également qu'à la page 10 du document, au niveau des objectifs environnementaux et énergétiques est mentionné « *sans objet* » et dans la page 16, au niveau du projet PPP est également mentionné « *sans objet* » et demande pourquoi.

Madame Elisabeth GOIG répond qu'il s'agit d'un document normé par l'Etat qui est complété par l'établissement. Ce document normé concerne tous les projets du CPER qui peuvent être de différentes envergures financières. Elle indique qu'il s'agit ici d'un petit projet et qu'il n'est pas en PPP qui est un mode de passation de marchés réservés à des opérations plus importantes financièrement. Elle ajoute que le CPER finance par ailleurs 100% du projet rendant inopportune la recherche d'autres financements extérieurs. S'agissant de l'objectif énergétique, elle précise que le projet ne se prête pas à des travaux dans ce domaine. Ce projet concerne plutôt des travaux fonctionnels et de mise en sécurité.

Elle ajoute que ce projet patrimonial est issu de deux réflexions. Une première, globale sur Polytech et une seconde dans le cadre d'un schéma directeur mené avec l'UFR sciences, l'IUT et Polytech. Elle précise qu'il n'a pas été présenté au CHSCT.

Monsieur Romain LAFFONT remercie les personnels de la DDPI qui ont travaillé sur ce projet. Il précise par ailleurs que l'objectif à ~~moyens termes~~ est de regrouper Polytech sur deux sites : Château-Gombert et Luminy. Une première phase consiste à l'accueil des personnels administratifs de l'Ecole au sein du bâtiment CMI que permet le projet présenté aux administrateurs. Cela permettra d'enclencher le travail en interne en collaboration avec les personnels concernés par le déménagement de Saint-Jérôme vers Château-Gombert.

Sur le projet global de délocalisation de Saint-Jérôme vers château-Gombert, celui-ci est acté au niveau de l'Ecole qui est en attente de la décision du Conseil d'administration. Les personnels seront associés à la phase déménagement.

Il indique par ailleurs que le CHSCT n'a pas été sollicité car il n'était pas possible de le faire tant que le projet n'était pas acté, notamment avec son budget. Sans cela, il est impossible de faire une étude de programmation, moment auquel le CHSCT pourrait être associé.

Monsieur Mario CORREIA ajoute que le CHSCT discute de projets qui ont une certaine consistance et que ce projet est pour le moment trop en amont.

Monsieur Frédéric FORESTIER demande s'il est possible d'avoir une information sur le patrimoine global de l'Université afin que les nouveaux administrateurs puissent être tenus au fait.

Madame Isabelle DE SAINTE MARIE note que le document de travail a été fourni dans les temps. Elle demande si une date butoir est envisagée.

Madame Elisabeth GOIG répond que l'appel d'offre travaux sera lancé durant l'été. La livraison serait prévue fin 2022.

Madame Fathia TIR souhaite avoir des informations complémentaires sur la DDPI et sur la DEPIL et sur leurs activités relatives à la dévolution du patrimoine et l'impact que celle-ci a sur les activités de ces deux directions. Elle demande notamment s'il est prévu d'augmenter pour les agents concernés leur charge de travail ou les effectifs associés.

Madame Elisabeth GOIG répond que sur ce dossier, la DDPI a pour fonction la mise en œuvre des schémas directeurs et la réalisation du CPER. La DEPIL intervient suivant le montant financier de l'opération. Elle indique que la DDPI pilote actuellement une douzaine d'opérations. Cette opération fait partie du cadre de travail classique de la direction. Des échanges sont effectués avec la Direction Générale des Services afin de s'assurer que les équipes sont en effectifs suffisants. Si tel n'est pas le cas, il peut être fait le choix de décaler le planning ou de recruter.

Monsieur Laurent BARBIERI ajoute que le projet s'inscrit dans le fonctionnement courant de ces deux directions patrimoniales. La DDPI se charge de la partie ingénierie de programmation, la DEPIL se charge notamment du gros entretien et du renouvellement. Il existe une réflexion en cours sur les compétences engagées par rapport aux nouvelles missions de maintenance qui n'a pas donné lieu à ce stade à un projet de réorganisation.

Madame Fathia TIR indique que la fonction patrimoniale devait être présentée aux administrateurs par suite de l'évolution de son activité en raison de la dévolution du patrimoine. Cela permettrait d'aborder une réflexion sur les postes nouveaux à pourvoir.

Monsieur le Président indique qu'une présentation globale sera faite aux administrateurs sur la fonction patrimoniale dans la dévolution du patrimoine et rejoint la demande de **Monsieur Frédéric FORESTIER**.

Madame Mariane DOMEIZEL indique que sur l'objectif développement durable autour de l'énergie l'Université est douzième mondial au classement THE 2020 et félicite la DDPI et la DEPIL. Elle précise que l'Université sait se saisir des questions environnementales lorsqu'elles se posent.

Madame Emmanuelle ROSA fait remarquer au conseil d'administration que la dévolution du patrimoine au sein d'AMU entrainera certainement des sujets de réflexion commune.

Monsieur le Président propose de soumettre ce point au vote.

L'expertise CMI est approuvée à l'unanimité.

XIV/ Admission en non-valeur

Madame Isabelle LECLERCQ présente ce point. Il s'agit d'une somme de 17 884, 17 € comme suite à la liquidation de l'entreprise créancière. Elle indique que cette créance a été provisionnée et qu'il n'y aura pas d'impact sur l'exercice de 2020.

Monsieur le Président propose de soumettre ce point au vote.

L'admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité.

XV/ Questions diverses

Monsieur le Président rappelle que les questions diverses doivent être envoyées préalablement à la séance du Conseil d'administration. Il propose aux administrateurs de lire chaque question avant d'y répondre et le cas échéant de laisser place aux éventuelles réactions des membres du conseil.

Il présente les questions suivantes :

1/Additif à la campagne d'emploi des postes restants à pourvoir après la séance du conseil d'administration du 26 novembre 2019

Madame Isabelle DE SAINTE-MARIE a rappelé que lors du Conseil d'administration du 26 novembre 2019 se trouvait à l'ordre du jour un point intitulé « additif campagne d'emplois 2020 pour sciences, FDSP, SUFLE et IUT ». Elle rappelle que ce point avait posé problème sur un poste en particulier, sur les quatre postes proposés. Elle ajoute que le Conseil d'administration avait voté contre. Elle a demandé en conséquence si la direction de l'établissement prévoit de refaire un additif campagne d'emploi avec les trois autres postes.

Monsieur le Président répond que ce sujet devrait être à l'ordre du jour du Conseil d'administration du mois de mai.

Monsieur Jean-Philippe POTIER ajoute que s'agissant du poste concernant le SUFLE, la demande de réintégration de l'agent a été faite en septembre 2020 et est intervenue après la campagne d'emplois 2020. Par ailleurs l'additif à la campagne d'emploi qui sera présenté en mai arrivera trop tard. Il ajoute que la DRH a trouvé une solution avec le Rectorat pour que cet agent puisse revenir sur une affectation académique provisoire. Il pourra récupérer son poste dans le cadre de la campagne d'emploi 2021 sous réserve du vote favorable du Conseil d'administration.

3/Le rôle des Vice-Présidents présidents thématiques

Monsieur Philippe BLACHE a souhaité avoir des précisions sur les missions des Vice-présidents délégués qui couvrent un secteur disciplinaire.

Monsieur le Président répond qu'ils ont pour mission de faire le lien entre la gouvernance et les acteurs locaux (composantes, laboratoires et instituts...etc.) et avec la faculté de pouvoir traiter en un temps réduit les problèmes qui pourraient se poser. Ils sont rattachés au président en raison de leur champ d'action.

Monsieur Philippe BLACHE ajoute qu'il serait intéressant que les administrateurs soient destinataires des lettres de mission de ces Vice-présidents.

Monsieur le Président répond favorablement à cette demande.

Madame Véronique MASOTTI indique qu'il serait intéressant que les moyens de saisir et d'interagir avec ces Vice-présidents soient mentionnés dans la lettre de mission.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas l'objet de la lettre de mission mais que ces modalités seront portées à la connaissance des personnels.

4/ Rétablir le rôle de la commission recherche

Monsieur Philippe BLACHE a demandé comment il était possible de rétablir le rôle de la Commission de la formation et de la vie universitaire et de la Commission recherche dans l'élaboration de la politique scientifique et pédagogique de l'Université. Il souhaite que les conseils centraux puissent participer prioritairement à la définition de la politique de l'établissement en jouant pleinement leur rôle de conseil et que chaque composante puisse présenter sa propre vision sur l'élaboration de cette politique.

Monsieur le Président répond que c'est l'objectif actuel de la gouvernance de l'établissement et invite le Vice-Président recherche et le Vice-président formation à apporter des précisions. Il ajoute

que le souhait est que ces commissions soient acteurs de la politique de l'établissement et que dans les faits cela se passe comme tel.

Monsieur Philippe DELAPORTE indique que la Commission recherche était surchargée de votes dans des domaines dans lesquels elle n'avait pas une grosse valeur ajoutée. Il s'agit d'alléger le fonctionnement de la commission. Elle restera toutefois l'institution décisionnaire. Cette organisation permettrait de traiter des sujets de fond et d'être force de proposition.

Monsieur Lionel NICOD souscrit aux propos de **Monsieur Philippe DELAPORTE**, et précise que son objectif est que la Commission de la formation et de la vie universitaire ne soit pas qu'une instance d'enregistrement mais bien une instance de travail. Il ajoute que lors des deux dernières séances de la commission il n'y a pas eu de vote afin de favoriser le travail de réflexion en commun.

Monsieur Philippe BLACHE indique qu'effectivement les commissions sont surchargées de dossiers. Il demande si un document guide « *politique scientifique d'AMU* » est envisagé afin que les commissions soient à la manœuvre sur ce sujet.

Monsieur Philippe DELAPORTE répond qu'une réflexion sur la politique scientifique est en cours et que la commission recherche en sera bien un acteur.

6/Utilisation de la liste de diffusion « tous-amu » par les listes représentées au conseil d'administration

Monsieur Philippe BLACHE a demandé s'il était possible que les listes représentées au conseil d'administration aient droit de diffuser des messages via la liste de diffusion « tous-amu » selon un rythme à convenir.

Monsieur le Président répond que la charte des listes de diffusion des élus est restreinte aux organisations syndicales et que la mise à disposition de tels moyens leur est garantie et réservée. Il ajoute que la liste « tous-amu » est une liste institutionnelle dédiée à l'information officielle et non à la propagande et rappelle que les listes syndicales ont leurs propres listes de diffusion.

Monsieur Jean-Philippe PROST indique qu'il serait alors utile qu'il y ait une liste de diffusion particulière différente de « tous-amu » afin de permettre de communiquer avec les personnels et les usagers de l'université.

Monsieur Philippe BLACHE précise qu'il n'est pas question de propagande mais d'avoir un outil de débat qui permette de communiquer des informations ou des sujets à l'ensemble des agents. Il ajoute que dans d'autres universités il existe des outils qui permettent à chacun de communiquer des informations à l'ensemble des personnels, sous certaines règles et précise que cela favorise le débat.

Monsieur le Président répond que les élections ont donné à chaque liste des élus qui siègent dans les conseils et souligne que les débats doivent se dérouler dans les conseils dont les membres sont élus par les personnels et les usagers : les instances sont les lieux d'échanges démocratiques.

Monsieur Philippe BLACHE précise qu'il s'agit d'une vision restrictive de la démocratie limitée à la démocratie représentative.

Monsieur le Président répond que la démocratie représentative est la forme de démocratie qui est instituée dans notre pays.

Madame Isabelle DE SAINTE MARIE précise qu'au Conseil d'administration les listes qui sont représentées ne sont pas forcément syndicales. Pour porter la parole des agents il est nécessaire d'avoir la possibilité de communiquer avec eux. Elle demande ce qui est prévu pour les élus qui ne représentent pas une organisation syndicale afin qu'ils puissent échanger avec leurs électeurs.

Monsieur le Président rappelle que lors des élections des listes de diffusion, des sites internet ainsi que des plateformes ont été créés et que les listes non-syndicales sont libres de le faire afin de communiquer avec les personnels et les usagers de l'Université et de porter leurs idées.

Madame Isabelle DE SAINTE MARIE répond que l'accès au site internet et leur contenu suppose d'avoir connaissance de leur existence et demande comment font les agents pour savoir que ces sites existent et comment les listes non-syndicales peuvent communiquer l'existence de ces sites.

Monsieur Jean Philippe PROST indique qu'il est compliqué d'avoir les retours de 8000 personnels de l'établissement via les sites internet et les listes de diffusion propres aux listes représentées au conseil d'administration. Il précise pour exemple que la liste de diffusion de « demain AMU » ne comporte que 300 personnes. Il ajoute que sur le site de l'Assemblée nationale les représentants ont le moyen de communiquer.

Monsieur le Président répond que l'important est de respecter les élections et les élus qui siègent dans les conseils, là où se déroulent les débats.

Madame Véronique MASOTTI indique que la liste demain AMU regroupe des personnes qui ne sont pas syndiquées. Elle ajoute qu'il est difficile d'accéder à la parole des agents qui ne sont pas syndiqués.

Madame Fathia TIR demande comment les élus qui ne sont pas syndiqués au Conseil d'administration peuvent être porte-paroles des agents de l'Université et communiquer afin de mieux les représenter.

Monsieur le Président rappelle que la possibilité d'ouvrir une tribune, notamment dans la lettre pour AMU, est envisageable, mais qu'en revanche, la liste administrative « tous-amu » est dédiée à l'information institutionnelle.

Monsieur Jean-Philippe AGRESTI indique que la question porte sur le statut de l'élu en lui-même, qui donne, en tant que tel le moyen de faire, d'agir. Il ajoute qu'il existe des règles applicables dont bénéficient les syndicats. Il précise qu'il faut débattre du statut de l'élu et non pas sur l'utilisation de moyens institutionnels de diffusion de l'information car le point de vue des représentants est diffusé dans le procès-verbal accessible à tous.

Monsieur le Président ajoute qu'il serait intéressant de travailler sur le statut de l'Elu.

7/ Organisation d'une consultation/débat sur la LPPR

Monsieur Philippe BLACHE, s'agissant de la LPPR, a demandé s'il était possible de réaliser une consultation suivie d'un débat au niveau d'Aix-Marseille Université, permettant de faire le point sur différentes orientations qui paraissent souhaitables et contribuent au niveau national à des propositions.

Monsieur le Président répond que compte tenu de la situation nationale actuelle, les suites réservées à la LPPR sont incertaines.

Monsieur Philippe BLACHE précise qu'une anticipation de la loi est nécessaire et qu'AMU doit être force de proposition en ce sens.

5/ Les mécanismes des PPP

Madame Fathia TIR indique que le SGEN-CFDT est défavorable au PPP, tout en demeurant favorable à la rénovation des campus.

Suite à un problème technique, la question est reportée à la prochaine séance du conseil d'administration.

9/ utilisation de l'outil Microsoft.

Monsieur Philippe BLACHE a demandé des précisions sur la sécurité et la protection des données personnelles et sur les types de données qui sont communiquées à l'entreprise Microsoft suite à l'utilisation de cet outil comme moyen de communication au niveau de l'établissement.

Monsieur Serge PORTELLA indique que les licences Microsoft utilisées par AMU permettent de conserver toutes les informations au sein de l'Université sans qu'aucune communication des informations ne soit faite à l'entreprise. Les données sont traitées et conservées sur des serveurs AMU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H00.

A Marseille, le 28 avril 2020.

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Annexe 1. Procès-verbal du conseil d'administration du 6 avril 2020

Annexe 2. Récapitulatif trimestriel (1^{er} trimestre) des décisions prises et des contrats et conventionnions approuvées par le président et l'administration provisoire en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

Annexe 3. Modification des statuts de l'UFR sciences du sport

Annexe 4. Attribution d'un logement pour nécessité de service INSPE-Digne les bains

Annexe 5. Présentation-Prise en charge des frais de déménagement dans le cadre du projet attractivité de la fondation A*MIDEX

Annexe 6. Présentation-Habilitation de l'UFR Sciences médicales et paramédicales – formation pédicure-podologie

Annexe 7. Ajustement de l'offre de formation des composantes pour 2019/2020 : université de technologie Whuan « Wut-AMU »

Annexe 8. Tarifs des formations courtes du SUFLE

Annexe 9. Tarification des diplômes internationaux en formation continue pour l'année 2020/2021

Annexe 10. Présentation Expertise CMI